

COMMUNE DE FAYE SUR ARDIN

Séance du 6 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, six juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Faye sur Ardin régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle « Espace Magnolia » en réunion ordinaire.

Présents : MICOU Corine, AUDEBERT Claude, LUCAS Franck, GODILLON Thierry, MACOUIN Martine, BAUDOIN Wilfried, BONNET Guillaume, TRAMAUX Julien, RENAULT Françoise, ALLOUCHE Cédric, BERTAUD Chantal, RIMBEAU Jean-François, BOUTINEAU Francis.

Excusé : ANQUETIL Sébastien qui a donné son pouvoir à Madame MACOUIN Martine

Absent : POIRAUDEAU Frédéric

Le Conseil a choisi pour secrétaire, Madame RENAULT Françoise. Madame le Maire ouvre la séance et demande à Madame RENAULT Françoise de donner lecture du précédent procès-verbal.

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un référent communication au SMEG
- Délibération plan financement projet Halles
- Devis jeux terrain de sport
- Devis portillon école (entrée route de Niort)
- Organisation 14 juillet 2021
- Questions diverses

DCM - 2021 - 025 - Validation du plan de financement pour la Réhabilitation de l'ancien atelier communal en Halles ouvertes

Madame le Maire a présenté le plan de financement prévisionnel de la Réhabilitation de l'ancien atelier communal en Halles ouvertes -

L'assemblée, après avoir pris connaissance du plan de financement, adopte le projet et valide à l'unanimité le plan de financement tel que présenté ci-dessous.

Madame le Maire est mandaté pour déposer la demande de subvention au titre de la DETR.

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
DEPENSES ELIGIBLES DETR			
Maîtrise d'œuvre	5 950 €	DETR	16 501.44 €
Réhabilitation atelier	69 022.89 €	Département Aide à la décision	2 592.50 €
SPS	1 391.00 €	Région Subvention AMI	45 741.17 €
Diagnostic structure	4 680.00 €		
SOUS TOTAL ELIGIBLE DETR	<u>81 043.89 €</u>		
DEPENSES NON ELIGIBLES			
Contrôle présence amiante	505.00 €		
SOUS TOTAL NON ELIGIBLE DETR	<u>505.00 €</u>		
TOTAL HT	<u>81 548.89 €</u>		
TVA	16 309.78 €	Autofinancement	33 023.56 €
TOTAL TTC	<u>97 858.67 €</u>	TOTAL HT	<u>97 858.67 €</u>

DCM - 2021 - 026 - Aménagement d'un air sportif au terrain de sport

Lors de la précédente réunion, il a été proposé d'aménager un air sportif au terrain de sport, pour apporter à la population de la commune un lieu de rassemblement pour faire du sport pour les plus enfants et pour les adultes.

Madame le Maire a présenté le projet d'aménagement d'une aire sportif au terrain sport, le coût prévisionnel du projet s'élève à 14 749,00 € HT soit 17 698.80 TTC.

L'assemblée après avoir pris connaissance du projet et de l'implantation des éléments entre le terrain de tennis et la haie, approuve le projet et valide le plan de financement.

Les conseillers municipaux autorisent Madame le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Dispositif « CAP RELANCE 2021 » auprès du Département des Deux-Sèvres.

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
DEPENSES ELIGIBLES CAP RELANCE	14 749.00 €	Subvention CAP RELANCE	7 722,00 €
TOTAL HT	14 749.00 €		
TVA	2 949,80 €	Autofinancement	9 976,80 €
TOTAL TTC	<u>17 698,80 €</u>	TOTAL TTC	<u>17 698,80 €</u>

DCM - 2021 - 027 - Vente de panneaux publicitaire

Madame le Maire explique qu'en 2015 la commune a acheté deux panneaux pour indiquer l'emplacement de la boulangerie pour un montant de 129.60 TTC.

Hors la boulangerie a fermé ses portes avant l'installation des panneaux.

La commune du Busseau, étant à la recherche de panneaux, est intéressée pour les acquérir.

Après réflexion, le conseil municipal décide de céder les panneaux à la commune du Busseau et fixe le prix à 25 € pièce soit 50.00 € les deux.

DCM - 2021 -028 - Nomination d'un référent communication au SMEG

Madame le Maire informe qu'elle a reçu du « Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine » SMEG un courrier l'informant que depuis de récentes modifications statutaires, la commune n'est plus directement représentée au conseil syndical du SMEG car les adhérents sont désormais la communauté de communes.

Pour faciliter la communication directe entre le SMEG et la commune, le président du SMEG invite le conseil municipal à nommer un référent communal qu'il pourrait contacter pour évoquer les questions en matière d'assainissement collectif et non collectif.

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur AUDEBERT Claude (1^{er} adjoint) qui est représentant au niveau du « Syndicat des eaux du Centre Ouest » SECO.

L'assemblée accepte à l'unanimité la candidature de Monsieur AUDEBERT Claude, celui-ci accepte la mission de référent du SMEG.

DCM - 2021 - 29 - Choix du cabinet concernant l'étude de terrain de la parcelle à bâtir route des Alleufs

En date du 11 janvier dernier, le conseil municipal a mis en vente un terrain route des Alleufs. Monsieur GERON Stéphane est intéressé par cette parcelle et souhaite l'acheter, un rendez-vous doit être pris prochainement chez un notaire pour signer une compromis.

La commune doit faire procéder pour la vente à une étude de sol sur terrain à bâtir « Mission G1 ».

Deux devis ont été demandés :

- Le premier du cabinet GEO technique « science de la terre sas » de ST Benoit dans la Vienne, le devis s'élève à un montant de 800,00 € HT soit 960,00 € TTC
- Le deuxième du cabinet GPH de Challans en Vendée, le devis s'élève à 662.50 € HT soit 795.00 € TTC

L'assemblée, après avoir étudié les deux propositions, valide celle de GTH de Challans pour un montant de 622.50 HT soit 795.00 € TTC.

DCM - 2021 - 30 - Devis renforcement barrière école et pose d'un digicode

La barrière de l'école « des Temps Modernes » côté route de Niort est en mauvais état et la fermeture par cadenas n'est pas pratique.

Il a été décidé de demander un devis pour la remise en état du portillon et portail et pour la pose d'un digicode mécanique.

La SARL ALLETRU de Coulonges sur l'Autize, a fourni un devis, celui-ci s'élève à un montant de 1 233.52 € HT soit 1480.22 € TTC.

L'assemblée après avoir délibéré valide le devis proposée.

DIVERS

Demande de devis pour remplacer deux vitraux à l'église

Deux vitraux de l'église, côté sud-ouest, sont en très mauvais état, ce qui provoque des infiltrations d'eau sur le parquet flottant de l'église.

Il est décidé de les remplacer. Un devis a été demandé à la SARL ALLETRU, celui-ci s'élève à 1 584,00 € HT soit 1 900.80 € TTC.

Le devis paraissant assez élevé, l'assemblée décide de demandé d'autre devis afin de pourvoir faire des comparaisons.

Demande de location de salle pour cours de danses

Madame le Maire informe qu'elle a eu une demande, d'une association de danse d'Ardin, qui veut dispenser des cours de danse dans la salle des fêtes, le jeudi soir de 17 h 30 à 21 h 30.

Plusieurs enfants de la commune sont adhérents de cette association pour prendre des cours.

L'assemblée après avoir échangé, décide d'accéder à la demande de l'association d'Ardin.

Une convention entre la commune et l'association sera mis en place, une attestation d'assurance responsabilité civile et un chèque de caution seront demandés.

La salle devra être rendu propre après chaque utilisation.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présent

MICOU Corine		ANQUETIL Sébastien	
AUDEBERT Claude		ALLOUCHE Cédric	
LUCAS Franck		BERTAUD Chantal	
GODILLON Thierry		MACOUIN Martine	
BONNET Guillaume		RIMBEAU Jean-François	
BAUDOIN Wilfried		BOUTINEAU Francis	
TRAMAUX Julien		POIREAUDEAU Frédéric	Absent
RENAULT Françoise			